

## Chapitre 91

### Horlogerie

#### Montre de course alimentée par batterie

et conçue pour être portée au poignet. Cette montre dispose d'un capteur cardio-fréquence, d'un GPS et de boutons pour commander ses fonctionnalités et d'une prise USB. La taille de l'écran d'affichage est de 23 x 23 mm (128 x 128 pixels).

La montre de course sans être appariée à un autre dispositif permet:

1. d'afficher l'heure et la date et de fonctionner comme un chronomètre;
2. de mesurer le rythme cardiaque;
3. de mesurer le nombre de pas parcourus.

La montre peut être appariée ou connectée à d'autres dispositifs grâce à une connexion Bluetooth ou USB ce qui permettra d'ajouter d'autres fonctions, telles que:

1. programmation des activités sportives;
2. réception de notifications téléphoniques sans la possibilité de répondre;
3. mesure de la qualité du sommeil.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 1 n) de la Section XVI), 3 c) et 6.

*Voir aussi les décisions "Dispositif portable alimenté par batterie", n° 8517.6200.*

710108.27.2019.3



9102.1200

#### Montre

incomplète (sans fond), avec mouvement de montre combiné à des parties de la boîte, à affichage numérique, fonctionnant à quartz et à pile, destinée à être montée dans un stylo à bille. 591.7.1988.2

9102.9100

**Réveil**

constitué pour l'essentiel d'un boîtier en matière plastique rectangulaire, d'un mouvement à quartz fonctionnant avec une pile du type AA Mignon (mouvement d'horlogerie) et d'un affichage analogique (aiguilles).

Les mouvements possédant un logement destiné à recevoir une pile AA Mignon 1,5 volt ne correspondent pas à la définition de "mouvement de montre" selon la Note 3/91 car la pile mesure déjà 51 mm de longueur.

Les piles de types AAA (Micro, longueur 45 mm) ou AAAA (Mini, longueur 42,5 mm) peuvent être utilisées aussi bien dans des mouvements de montre que dans des mouvements d'horlogerie.

3191.1.2008.2

**9105.1100**